



- Projet lié à la forme urbaine et au développement de l'habitat**
- Densification du bourg ancien et diversification de l'habitat (Logement)
  - ▨ Maîtrise des extensions urbaines : les zones AU confortent le tissu urbain existant dans le respect du milieu environnant (Cf Orientations d'Aménagement)
  - ★ Diversification de l'habitat : logements sociaux SIP
  - Rénovation du tissu urbain : OGAF
- Projet lié aux espaces publics et à la qualité de vie et de services des habitants**
- Affirmer les centralités existantes en requalifiant les espaces publics principaux du bourg*
- ▨ Place du petit marché suite au déplacement du centre de secours : 3 phases (délocalisation, démolition et requalification)
  - ▨ la Place du Maréchal Leclerc
  - ▨ Requalification des voies publiques dans le centre historique (Eglise...)
- Créer une nouvelle centralité à partir d'éléments urbains nouveaux et anciens*
1. Projet de médiathèque dans une ancienne ferme et chapelle
  2. Projet d'espace public reliant la nouvelle médiathèque et les anciens remparts du château
  3. Patrimoine à projet : ancien cinéma
- Emplacement destiné à l'accueil d'un nouveau centre de secours
  - ★ Création d'une maison pour personnes âgées
- Le développement économique**
- Maintien des commerces dans le centre-ville : le changement d'affectation des sols (transformation d'une cellule commerciale en logement) est interdit
  - ▨ Conforter la zone d'activité existante en entrée de ville RD1015
  - ▨ Projet d'activités de loisirs et de structures touristiques
- Projet relatif à l'environnement**
- ★ Création d'un jardin botanique : parc paysager à thème floral et/ou potager. Création d'une association gérant le regroupement des jardins familiaux
  - ★ Gestion des ballastières et de la qualité de l'eau et des ruisselements
  - ★ Projet de parc éolien
- Les déplacements urbains**
- Traitement des entrées de ville (paysagement et sécurité des déplacements piétons)
  - Développement des liaisons douces
    - Création d'un chemin piéton et d'un corridor biologique reliant les vallées de la Vimeuse et de la Bresle
    - Création d'un chemin piéton le long de la Bresle reliant les ballastières et le centre-ville
  - ★ Permettre des stationnements opportuns à proximité des équipements du centre-ville

DÉPARTEMENT DE LA SOMME	
COMMUNE DE GAMACHES	
PLAN LOCAL D'URBANISME	
Approuvé le 26 juin 2003	
Modifié et Révisé (Révision Simplifiée) le 26 février 2009	
P.A.D.	1/5000
Projet d'Aménagement et de Développement Durable	
Tracts Urbains 25, rue de L'Ambronne 79102 PARIS tél: 01.43.46.20.15 fax: 01.43.46.20.18	
Direction Départementale de L'Équipement de la Somme Direction des Subdivisions OUEST 2 rue droite de la Somme 80103 ABBEVILLE tél: 03 22 25 31 83	